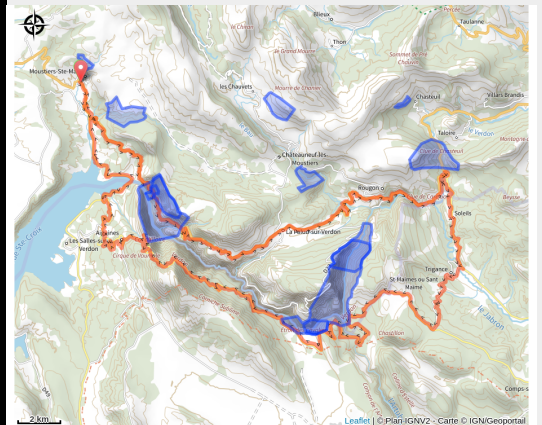


150_NOIR_17-Tour-des-Gorges-du-Verdon-91km

Alpes-de-Haute-Provence



No photo



Infos pratiques

Pratique : VTT

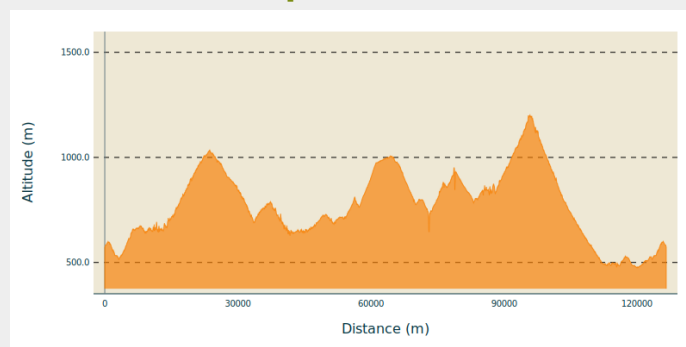
Longueur : 91.4 km

Dénivelé positif : 3722 m

Difficulté : Noir (très difficile)

Itinéraire

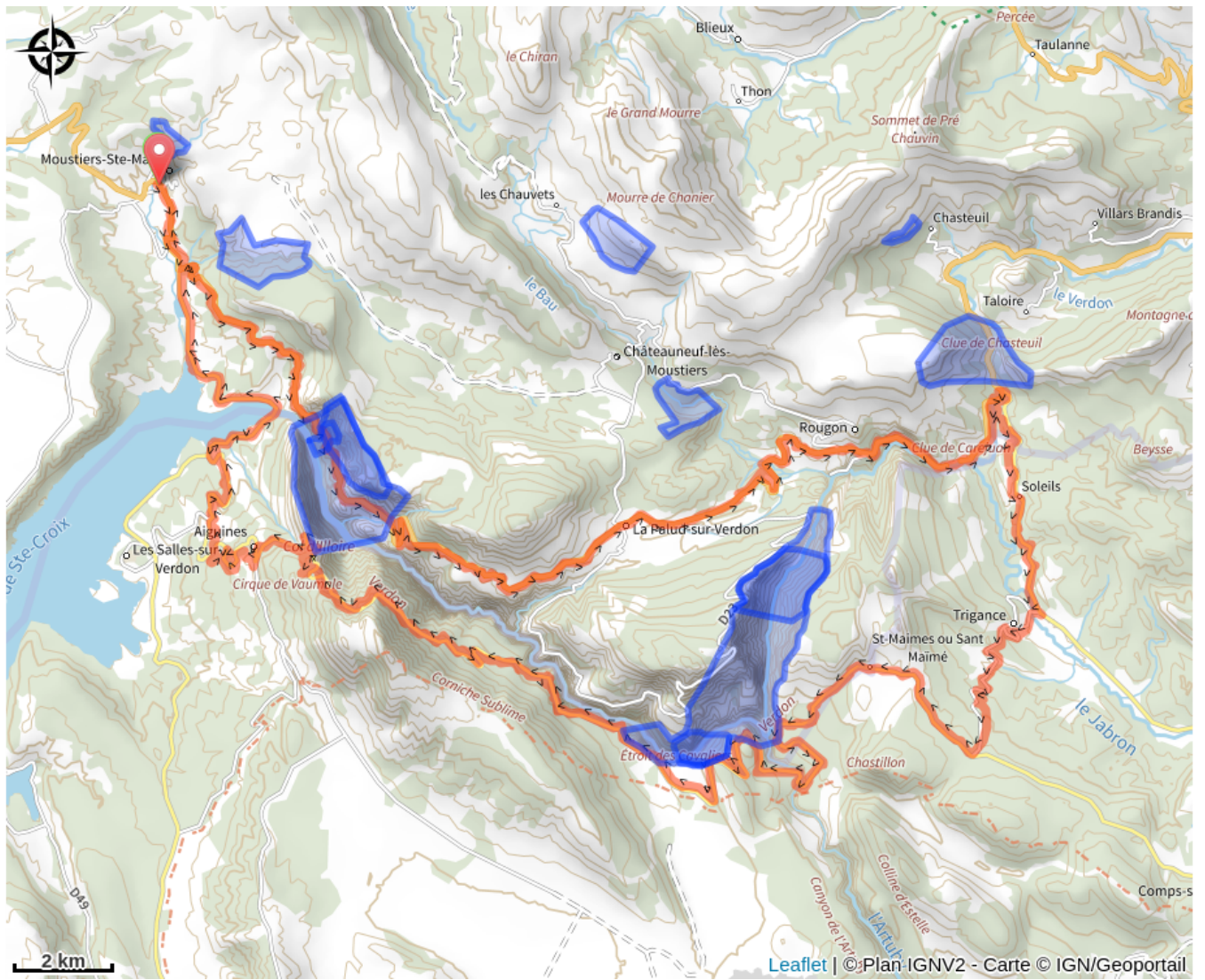
Profil altimétrique



Altitude min 475 m Altitude max 1201 m

Le vrai tour du Grand Canyon par les routes escarpées des deux rives. Une boucle exigeante destinée à des cyclistes entraînés, mais dont les paysages exceptionnels compensent largement la difficulté! Itinéraire fortement déconseillé en été (chaleur et très forte fréquentation touristique sur les routes). Temps de parcours estimé à 5 H 30.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Vautour fauve

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Verdon
Anne Ferment - 04 92 74 68 00 - aferment@parcduverdon.fr

ATTENTION : nidification du Vautour fauve !

En concertation avec les acteurs locaux, une zone de sensibilité a été définie autour des secteur de nidification du Vautour fauve.

Le Vautour fauve est sensible au dérangement. Afin de favoriser les conditions de reproduction jusqu'à l'envol des poussins, **il est demandé, pendant la période du 1er janvier au 31 août :**

- de ne pas survoler les zones de sensibilité (drones, aéronefs motorisés ou non)
- de ne pas mettre en place des équipements de highline
- d'éviter d'utiliser les voies d'escalade sensibles.

La liste des voies d'escalade sensibles vis-à-vis de la nidification de ce rapace est disponible sur le lien suivant :

[Liste des voies d'escalade sensibles](#)

Ces voies sont dites sensibles car elles passent dans, à proximité immédiate des nids ou bien sont visibles depuis les nids.

Cette liste est mise à jour chaque année par la Ligue pour la protection des oiseaux PACA.

Faucon pèlerin

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : Parc naturel régional du Verdon
Anne Ferment - 04 92 74 68 00 - aferment@parcduverdon.fr

ATTENTION : nidification du Faucon pèlerin !

En concertation avec les acteurs locaux, une zone de sensibilité a été définie autour des secteur de nidification du Faucon pèlerin.

Le Faucon pèlerin est sensible au dérangement. Afin de favoriser les conditions de reproduction jusqu'à l'envol des poussins, **il est demandé, pendant la période du**

1er février au 30 juin :

- de ne pas survoler les zones de sensibilité (drones, aéronefs motorisés ou non)
- de ne pas mettre en place des équipements de highline
- d'éviter d'utiliser les voies d'escalade sensibles.

La liste des voies d'escalade sensibles vis-à-vis de la nidification de ce rapace est disponible sur le lien suivant :

[Liste des voies d'escalade sensibles](#)

Ces voies sont dites sensibles car elles passent dans, à proximité immédiate des nids ou bien sont visibles depuis les nids.

Cette liste est mise à jour chaque année par la Ligue pour la protection des oiseaux PACA.

Réserve naturelle régionale de Saint-Maurin

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact :

Conservatoire des espaces naturelles de PACA - Antenne Alpes du sud à Sisteron -
Laura Granato - 04 92 34 40 10 - laura.granato@cen-paca.org

Parc naturel régional du Verdon - Anne Ferment - - 04 92 74 68 00 -
aferment@parcduverdon.fr

Mairie de La Palud-sur-Verdon

Attention vous êtes dans la Réserve naturelle régionale de Saint-Maurin !

Créée en 2009, cette petite Réserve de 24 ha héberge de nombreuses espèces sensibles au dérangement (chauves-souris par exemple) et des milieux fragiles sensibles au piétinement (milieux humides des sources et des travertins).

Il est demandé de respecter strictement la réglementation de la Réserve :

[Règlementation de la Réserve naturelle régionale de Saint-Maurin](#)

- L'obligation de rester sur les sentiers induit l'interdiction de circuler dans les cours d'eau, sur les cascades ou dans les grottes;
- La pratique de l'escalade est interdite;
- La pratique du VTT est interdite;
- Les manifestations sportives et collectives sont interdites;
- Le survol de la Réserve est interdit (drones, aéronefs motorisés ou non) car il peut troubler la tranquillité des lieux (nuisances sonores interdites) et déranger les espèces;
- Les visites guidées non commerciales organisées par des associations ou établissements publics sont autorisées après information de la Maison des gorges de La Palud-sur-Verdon. **Les groupes sont limités à 15 personnes;**
- Les visites guidées commerciales organisées par des structures de tourisme, des accompagnateurs de moyenne montagne ou des guides, **doivent disposer d'un agrément les autorisant à accompagner des groupes sur la réserve. Groupe**

limité à 15 personnes.

- Les chiens doivent être tenus en laisse;
- la circulation de tout véhicule à moteur est interdite.
- Bivouac et feux interdits

Co-gestionnaires : Conservatoire des espaces naturels de PACA, commune de La Palud-sur-Verdon, Parc naturel régional du Verdon

Vautour fauve

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Verdon.

Anne Ferment - 04 92 74 68 00 - aferment@parcduverdon.fr

ATTENTION : nidification du Vautour fauve !

En concertation avec les acteurs locaux, une zone de sensibilité a été définie autour des secteur de nidification du Vautour fauve.

Le Vautour fauve est sensible au dérangement. Afin de favoriser les conditions de reproduction jusqu'à l'envol des poussins, **il est demandé, pendant la période du 1er janvier au 31 août :**

- **de ne pas survoler les zones de sensibilité (drones, aéronefs motorisés ou non)**
- **de ne pas mettre en place des équipements de highline**
- **d'éviter d'utiliser les voies d'escalade sensibles.**

La liste des voies d'escalade sensibles vis-à-vis de la nidification de ce rapace est disponible sur le lien suivant :

[Liste des voies d'escalade sensibles](#)

Ces voies sont dites sensibles car elles passent dans, à proximité immédiate des nids ou bien sont visibles depuis les nids.

Cette liste est mise à jour chaque année par la Ligue pour la protection des oiseaux PACA.

Aigle royal

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août

Contact : Parc naturel régional du Verdon

Anne Ferment - 04 92 74 68 00 - aferment@parcduverdon.fr

ATTENTION : nidification de l'Aigle royal !

En concertation avec les acteurs locaux, une zone de sensibilité a été définie autour des secteur de nidification de l'Aigle royal.

L'Aigle royal est particulièrement sensible au dérangement. Afin de favoriser les

conditions de reproduction jusqu'à l'envol des poussins, **il est demandé, pendant la période du 1er janvier au 30 août :**

- de ne pas survoler les zones de sensibilité (drones, aéronefs motorisés ou non)
- de ne pas mettre en place des équipements de highline
- d'éviter d'utiliser les voies d'escalade dans ce secteur

Faucon pèlerin

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : Parc naturel régional du Verdon

Anne Ferment - 04 92 74 68 00 - aferment@parcduverdon.fr

ATTENTION : nidification du Faucon pèlerin !

En concertation avec les acteurs locaux, une zone de sensibilité a été définie autour des secteur de nidification du Faucon pèlerin.

Le Faucon pèlerin est sensible au dérangement. Afin de favoriser les conditions de reproduction jusqu'à l'envol des poussins, **il est demandé, pendant la période du 1er février au 30 juin :**

- de ne pas survoler les zones de sensibilité (drones, aéronefs motorisés ou non)
- de ne pas mettre en place des équipements de highline
- d'éviter d'utiliser les voies d'escalade sensibles.

La liste des voies d'escalade sensibles vis-à-vis de la nidification de ce rapace est disponible sur le lien suivant :

[Liste des voies d'escalade sensibles](#)

Ces voies sont dites sensibles car elles passent dans, à proximité immédiate des nids ou bien sont visibles depuis les nids.

Cette liste est mise à jour chaque année par la Ligue pour la protection des oiseaux PACA.

Crave à bec rouge

Période de sensibilité : Avril, Mai, Juin

Contact : Parc naturel régional du Verdon

Anne Ferment - 04 92 74 68 00 - aferment@parcduverdon.fr

ATTENTION : nidification du Crave à bec rouge !

En concertation avec les acteurs locaux, une zone de sensibilité a été définie autour des secteur de nidification du Crave à bec rouge. Il s'agit de la colonie de reproduction la plus importante du Verdon.

Le Crave à bec rouge est sensible au dérangement. Afin de favoriser les conditions

de reproduction jusqu'à l'envol des poussins, **il est demandé, pendant la période du 15 avril au 30 août :**

- **de ne pas survoler les zones de sensibilité (drones, aéronefs motorisés ou non)**
- **de ne pas mettre en place des équipements de highline**
- **d'éviter d'utiliser les voies d'escalade dans ce secteur**